

TARIFS 2024 / 2025 - ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

T1 : +1500	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 matins)	27,1	2,2
Midi (4 jours)	123,6	9,8
Midi (3 jours)	94,7	
Midi (2 jours)	64,5	
Soir (4 jours)	56,4	4,5
Soir (3 jours)	43,3	
Soir (2 jours)	29,5	
Vacances		
Semaine 5 jours	120,0	30,0
Semaine 4 jours	96,0	
3 semaines Été	288,0	

T2 : 1251 - 1500	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 matins)	25,2	2,0
Midi (4 jours)	115,0	9,1
Midi (3 jours)	88,1	
Midi (2 jours)	60,0	
Soir (4 jours)	50,7	4,0
Soir (3 jours)	38,9	
Soir (2 jours)	26,5	
Vacances		
Semaine 5 jours	110,0	27,0
Semaine 4 jours	88,0	
3 semaines Été	264,0	

T3 : 1001 - 1250	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 matins)	23,6	1,9
Midi (4 jours)	107,5	8,5
Midi (3 jours)	82,4	
Midi (2 jours)	56,1	
Soir (4 jours)	44,1	3,5
Soir (3 jours)	33,8	
Soir (2 jours)	23,0	
Vacances		
Semaine 5 jours	100,0	24,0
Semaine 4 jours	80,0	
3 semaines Été	240,0	

T4 : 751 - 1000	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 matins)	21,7	1,7
Midi (4 jours)	98,9	7,8
Midi (3 jours)	75,8	
Midi (2 jours)	51,6	
Soir (4 jours)	37,5	3,0
Soir (3 jours)	28,7	
Soir (2 jours)	19,6	
Vacances		
Semaine 5 jours	90,0	22,0
Semaine 4 jours	72,0	
3 semaines Été	216,0	

T5 : 501 - 750	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 matins)	18,9	1,5
Midi (4 jours)	86,0	6,8
Midi (3 jours)	65,9	
Midi (2 jours)	44,9	
Soir (4 jours)	25,1	2,0
Soir (3 jours)	19,3	
Soir (2 jours)	13,1	
Vacances		
Semaine 5 jours	75,0	18,0
Semaine 4 jours	60,0	
3 semaines Été	180,0	

T6 : 0 - 500	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 matins)	16,5	1,3
Midi (4 jours)	75,2	6,0
Midi (3 jours)	57,7	
Midi (2 jours)	39,3	
Soir (4 jours)	22,1	1,8
Soir (3 jours)	16,9	
Soir (2 jours)	11,5	
Vacances		
Semaine 5 jours	60,0	15,0
Semaine 4 jours	48,0	
3 semaines Été	144,0	

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux (QF) édictés par votre CAF basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification du Quotient Familial, la tarification la plus élevée (T1) sera automatiquement appliquée.

La formule annualisée est un forfait payé mensuellement durant 10 mois (base d'une année scolaire). Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime. Les formules annualisées 3 jours et 2 jours s'appliquent pour des jours fixes sur toute l'année scolaire (ex : tous les lundis et mardis, ou tous les lundis, mardis et vendredis ...)

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit. Baisse de 10% pour le 3ème enfant inscrit.

Pour les non résidents des Communes de Francaltroff, Léning et Neufvillage, les tarifs présentent une augmentation de :

- 10% sur les tarifs de midi
- 20% sur les autres tarifs d'accueil (soir, mercredi après-midi et vacances)

Tout dépassement des horaires d'arrivée et de sortie seront facturés 7,5€ par tranche de 15 minutes.